

RÉSULTATS D'INVENTAIRE FORESTIER

RÉSULTATS STANDARDS

Les résultats : Poitou-Charentes

Les résultats des campagnes d'inventaire 2009 à 2013



1 Le territoire.....	1	5 Le volume de bois sur pied	26
Surface par occupation du sol et par département.....	1	Volume par propriété par département.....	26
Surface par occupation du sol et par classe d'altitude	2	Volume à l'hectare par propriété et par département.....	27
2 Les forêts	3	Volume par essence et par propriété	28
Surface par catégorie de forêt et par département.....	3	Volume par catégorie de dimension des bois.....	29
Surface par catégorie de forêt et par propriété.....	4	Volume par catégorie de dimension des bois et par propriété	30
Surface forestière par propriété et par département	5	Volume par catégorie de dimension des bois et par essence.....	31
Surface forestière par couverture du sol et par département.....	6	Volume total et à l'hectare par structure forestière et par département.....	32
Surface forestière par couverture du sol et par propriété	7	Volume par structure forestière et par propriété	33
3 La surface forestière de production.....	8	Volume à l'hectare par structure forestière et par propriété	34
Surface forestière de production par structure forestière et par département.....	8	Volume par structure forestière et par catégorie de dimension des bois	35
Surface forestière de production par structure forestière et par propriété.....	9	Volume total et à l'hectare selon la composition du peuplement	36
Surface forestière de production par propriété et par classe d'âge	10	Volume par propriété et par classe d'altitude	37
Surface forestière de production par structure forestière et par classe d'âge	11	Volume à l'hectare par propriété et par classe d'altitude.....	38
Surface forestière de production par propriété et par classe d'altitude	12	Volume par propriété et par distance de débardage	39
Surface forestière de production par propriété et par distance de débardage.....	13	Volume à l'hectare par propriété et par distance de débardage	40
Surface forestière de production par classe d'exploitabilité et par département.....	14	Volume par propriété et par classe d'exploitabilité.....	41
Surface forestière de production par propriété et par classe d'exploitabilité	15	Volume à l'hectare par propriété et par classe d'exploitabilité.....	42
Surface forestière de production hors peupleraie par plantation et par propriété	16	Volume par classe d'exploitabilité et par essence	43
Surface forestière de production par propriété et par classe de pente de débusquage	17	Volume par qualité des bois et par département.....	44
4 La composition des peuplements	18	Volume par qualité des bois et par propriété.....	45
Surface forestière de production par essence principale.....	18	Volume par qualité des bois et par essence.....	46
Surface forestière de production par propriété et par essence principale.....	19	6 La production en volume	47
Surface forestière de production selon la diversité de la strate recensable par département.....	20	Production et production à l'hectare par propriété et par département	47
Surface forestière de production selon la diversité de la strate recensable et la propriété.....	21	Production par propriété et par essence	48
Surface forestière de production selon le groupe d'essences de la strate recensable	23	Production par catégorie de dimension des bois et par département	49
Surface forestière de production selon le groupe d'essences de la strate recensable et par propriété.....	24	Production par catégorie de dimension des bois et par propriété.....	50
Surface forestière de production par propriété selon la composition du peuplement	25	Production par catégorie de dimension des bois et par essence.....	51
		Production et production à l'hectare par structure forestière et par département	52
		Production par structure forestière et par propriété	53
		Production à l'hectare par structure forestière et par propriété	54
		Production par structure forestière et par catégorie de dimension des bois.....	55

Sommaire

Production totale et production à l'hectare selon la composition du peuplement	56	10 Le bois mort.....	85
Production par propriété et par classe d'altitude	57	Surface de forêt de production selon la présence de bois mort sur pied de moins de 5 ans par propriété.....	85
Production à l'hectare par propriété et par classe d'altitude	58	Surface de forêt de production selon la présence de bois mort sur pied total par propriété.....	86
Production par propriété et par distance de débardage	59	Surface de forêt de production selon la présence de chablis par propriété	87
Production à l'hectare par propriété et par distance de débardage	60	Surface de forêt de production selon la présence de bois mort au sol par propriété.....	88
Production par propriété et par classe d'exploitabilité.....	61	Volume de bois mort par type de bois mort et par propriété	89
Production à l'hectare par propriété et par classe d'exploitabilité.....	62	Volume de bois mort par type de bois mort et par essence	90
Production par classe d'exploitabilité et par essence	63	Volume de bois mort par type de bois mort et par dimension des bois.....	91
7 La surface terrière	64	Volume à l'hectare de bois mort par type de bois mort et par propriété	92
Surface terrière par propriété et par département	64	Volume à l'hectare de bois mort par type de bois mort et par essence	93
Surface terrière à l'hectare par propriété et par département.....	65	Volume à l'hectare de bois mort par type de bois mort et par dimension des bois.....	94
Surface terrière par propriété et par essence.....	66	Nombre de tiges de bois mort sur pied à l'hectare par propriété.....	95
Surface terrière à l'hectare par propriété et par essence.....	67	Volume de bois mort au sol par état de décomposition et par propriété	96
8 Le nombre de tiges	68	Volume de bois mort au sol par état de décomposition et par essence	97
Nombre de tiges recensables par propriété et par département.....	68	Volume de bois mort au sol par état de décomposition et par dimension des bois.....	98
Nombre de tiges recensables à l'hectare par propriété et par département.....	69		
Nombre de tiges recensables par propriété et par essence	70		
9 Les données éco-floristiques.....	71		
Par type de roche mère.....	71		
Par type de sol	72		
Par type d'humus	73		
Par texture de sol	74		
Par profondeur du sol et charge en cailloux.....	75		
Par indice d'hydromorphie.....	76		
Par niveau hydrique révélé par la flore	77		
Par niveau trophique révélé par la flore	78		
Par nombre d'essences dans le peuplement recensable.....	79		
Par hauteur de Lorey.....	80		
Par classe d'altitude.....	81		
Par taux de couvert des ligneux hauts	82		
Par taux de couvert des ligneux bas.....	83		
Par taux de couvert des végétaux non ligneux	84		

Tableau 1.1

	Forêt	Taux de boisement	Bosquet	Lande	Autre végétation	Sans végétation	Eau continentale	Occulté	Total
Département	1 000 ha	%	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Charente	131 ± 11	22	n.s.	n.s.	418 ± 11	35 ± 6	n.s.	–	598
Charente-Maritime	113 ± 9	16	n.s.	n.s.	508 ± 11	51 ± 6	14 ± 4	–	691
Deux-Sèvres	55 ± 8	9	n.s.	n.s.	508 ± 9	35 ± 5	n.s.	–	604
Vienne	129 ± 9	18	n.s.	n.s.	519 ± 11	41 ± 7	n.s.	–	704
Poitou-Charentes	429 ± 19	17	n.s.	n.s.	1 953 ± 21	162 ± 12	28 ± 6	–	2 597

Tableau 1.2

	Forêt	Taux de boisement	Bosquet	Lande	Autre végétation	Sans végétation	Eau continentale	Occulté	Total
Classe d'altitude	1 000 ha	%	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
De 0 à 200 m	408 ± 19	16	n.s.	n.s.	1 862 ± 23	157 ± 12	27 ± 6	–	2 476 ± 13
De 200 à 400 m	n.s.	n.s.	–	n.s.	91 ± 11	n.s.	n.s.	–	120 ± 13
Poitou-Charentes	429 ± 19	17	n.s.	n.s.	1 953 ± 21	162 ± 12	28 ± 6	–	2 597

Tableau 2.1

Département	Toute la forêt		Forêt de production		Forêt de production avec un couvert recensable*	
	Total		Total	Hors peupleraie	Total	Hors peupleraie
	1 000 ha		1 000 ha		1 000 ha	
Charente	131	± 11	128	± 11	115	± 11
Charente-Maritime	113	± 9	112	± 9	98	± 10
Deux-Sèvres	55	± 8	53	± 8	50	± 8
Vienne	129	± 9	127	± 9	117	± 10
Poitou-Charentes	429	± 19	420	± 19	380	± 19

* Les forêts de production ayant un couvert non recensable sont déduites (la surface d'observation est de 20 ares environ – placette de 25 m de rayon). Sont donc exclues de ces chiffres :
– les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
– les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 2.2

Classe de propriété	Toute la forêt	Forêt de production		Forêt de production avec un couvert recensable*	
	Total	Total	Hors peupleraie	Total	Hors peupleraie
	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	33 ± 9	30 ± 8	30 ± 8	26 ± 8	26 ± 8
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Toute la forêt publique	38 ± 9	35 ± 9	35 ± 9	30 ± 8	30 ± 8
Forêt privée	390 ± 19	385 ± 19	370 ± 19	350 ± 20	335 ± 20
Toutes propriétés	429 ± 19	420 ± 19	405 ± 19	380 ± 19	366 ± 19

* Les forêts de production ayant un couvert non recensable sont déduites (la surface d'observation est de 20 ares environ – placette de 25 m de rayon). Sont donc exclues de ces chiffres :
– les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
– les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 2.3

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Toute la forêt publique	Forêt privée	Toute la forêt
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Charente	n.s.	n.s.	n.s.	124 ± 11	131 ± 11
Charente-Maritime	n.s.	n.s.	n.s.	100 ± 10	113 ± 9
Deux-Sèvres	n.s.	–	n.s.	48 ± 8	55 ± 8
Vienne	n.s.	n.s.	n.s.	119 ± 10	129 ± 9
Poitou-Charentes	33 ± 9	n.s.	38 ± 9	390 ± 19	429 ± 19

Tableau 2.4

Département	Forêt fermée 1 000 ha	Forêt ouverte 1 000 ha	Peupleraie 1 000 ha	Toute la forêt 1 000 ha
Charente	126 ± 11	n.s.	n.s.	131 ± 11
Charente-Maritime	107 ± 9	n.s.	n.s.	113 ± 9
Deux-Sèvres	50 ± 8	n.s.	n.s.	55 ± 8
Vienne	122 ± 10	n.s.	n.s.	129 ± 9
Poitou-Charentes	405 ± 19	n.s.	n.s.	429 ± 19

Tableau 2.5

	Forêt fermée	Forêt ouverte	Peupleraie	Toute la forêt
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	–	–	33 ± 9
<i>Forêt domaniale</i>	33 ± 9	–	–	<i>n.s.</i>
Toute la forêt publique	38 ± 9	–	–	38 ± 9
Forêt privée	367 ± 20	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	390 ± 19
Toutes propriétés	405 ± 19	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	429 ± 19

Tableau 3.1

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Charente	40 ± 9	n.s.	62 ± 11	n.s.	n.s.	128 ± 11
Charente-Maritime	36 ± 8	n.s.	51 ± 9	n.s.	n.s.	112 ± 9
Deux-Sèvres	n.s.	–	n.s.	n.s.	n.s.	53 ± 8
Vienne	40 ± 8	–	61 ± 9	24 ± 7	n.s.	127 ± 9
Poitou-Charentes	130 ± 16	n.s.	195 ± 18	81 ± 13	n.s.	420 ± 19

La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 3.2

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	30 ± 8
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	35 ± 9
Forêt privée	114 ± 15	<i>n.s.</i>	183 ± 18	75 ± 12	<i>n.s.</i>	385 ± 19
Toutes propriétés	130 ± 16	<i>n.s.</i>	195 ± 18	81 ± 13	<i>n.s.</i>	420 ± 19

La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 3.3

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Classe d'âge	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
De 0 à 20 ans	n.s.	n.s.	n.s.	38 ± 9	41 ± 9
De 20 à 40 ans	n.s.	n.s.	n.s.	81 ± 13	88 ± 13
De 40 à 60 ans	n.s.	n.s.	n.s.	84 ± 13	94 ± 14
De 60 à 80 ans	n.s.	n.s.	n.s.	72 ± 12	76 ± 12
De 80 à 100 ans	n.s.	n.s.	n.s.	30 ± 9	33 ± 9
De 100 à 140 ans	n.s.	n.s.	n.s.	27 ± 8	29 ± 8
De 140 à 200 ans	n.s.	–	n.s.	n.s.	n.s.
Plus de 200 ans	–	–	–	n.s.	n.s.
Âge non déterminé	n.s.	n.s.	n.s.	41 ± 10	47 ± 10
Poitou-Charentes	30 ± 8	n.s.	35 ± 9	385 ± 19	420 ± 19

L'âge du peuplement correspond à la moyenne des âges mesurés sur les deux arbres du peuplement dominant de la placette d'inventaire lorsque celle-ci a un couvert arboré recensable supérieur à 15%. Cf. page 22 du tome « Pour bien comprendre les résultats publiés ».

Tableau 3.4

	Futaies	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Classe d'âge	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
De 0 à 20 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	41 ± 9
De 20 à 40 ans	n.s.	28 ± 8	33 ± 9	n.s.	88 ± 13
De 40 à 60 ans	27 ± 8	53 ± 11	n.s.	n.s.	94 ± 14
De 60 à 80 ans	n.s.	51 ± 10	n.s.	n.s.	76 ± 12
De 80 à 100 ans	n.s.	n.s.	n.s.	–	33 ± 9
De 100 à 140 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	29 ± 8
De 140 à 200 ans	n.s.	n.s.	n.s.	–	n.s.
Plus de 200 ans	–	n.s.	–	–	n.s.
Âge non déterminé	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	47 ± 10
Poitou-Charentes	134 ± 16	195 ± 18	81 ± 13	n.s.	420 ± 19

L'âge du peuplement correspond à la moyenne des âges mesurés sur les deux arbres du peuplement dominant de la placette d'inventaire lorsque celle-ci a un couvert arboré recensable supérieur à 15%. Cf. page 22 du tome « [Pour bien comprendre les résultats publiés](#) ».

La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 3.5

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Classe d'altitude	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
De 0 à 200 m	30 ± 8	n.s.	34 ± 9	365 ± 20	399 ± 19
De 200 à 400 m	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Poitou-Charentes	30 ± 8	n.s.	35 ± 9	385 ± 19	420 ± 19

Tableau 3.6

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Distance de débardage	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
< 200 m	n.s.	n.s.	n.s.	221 ± 19	242 ± 19
200-500 m	n.s.	n.s.	n.s.	126 ± 15	138 ± 16
> 500 m	n.s.	n.s.	n.s.	37 ± 9	40 ± 9
Poitou-Charentes	30 ± 8	n.s.	35 ± 9	385 ± 19	420 ± 19

Tableau 3.7

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Total
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Charente	123 ± 11	n.s.	128 ± 11
Charente-Maritime	103 ± 10	n.s.	112 ± 9
Deux-Sèvres	51 ± 8	n.s.	53 ± 8
Vienne	123 ± 9	n.s.	127 ± 9
Poitou-Charentes	399 ± 19	n.s.	420 ± 19

Tableau 3.8

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Classe d'exploitabilité	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Facile	29 ± 8	n.s.	33 ± 9	354 ± 20	387 ± 19
Moins facile	n.s.	n.s.	n.s.	31 ± 8	33 ± 9
Poitou-Charentes	30 ± 8	n.s.	35 ± 9	385 ± 19	420 ± 19

Tableau 3.9

	Pas de plantation	Plantation régulière en plein	Autre plantation	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	30 ± 8
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>
Forêt publique	28 ± 8	<i>n.s.</i>	–	35 ± 9
Forêt privée	339 ± 20	29 ± 8	<i>n.s.</i>	370 ± 19
Poitou-Charentes	368 ± 20	36 ± 9	<i>n.s.</i>	405 ± 19

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 3.10

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Pente de débusquage	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
De 0 à 15	30 ± 8	n.s.	34 ± 9	360 ± 20	393 ± 19
Plus de 15	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	27 ± 8
Poitou-Charentes	30 ± 8	n.s.	35 ± 9	385 ± 19	420 ± 19

Tableau 4.1

Essence principale	Recensable	Non recensable	Total
	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Chêne pédonculé	96 ± 14	n.s.	106 ± 15
Chêne pubescent	82 ± 13	n.s.	89 ± 14
Châtaignier	43 ± 10	n.s.	47 ± 10
Autres feuillus	111 ± 15	n.s.	121 ± 15
Tous feuillus	332 ± 20	30 ± 8	362 ± 20
Pin maritime	37 ± 9	n.s.	43 ± 9
Autres conifères	n.s.	n.s.	n.s.
Tous conifères	48 ± 10	n.s.	56 ± 11
Essence principale indéterminée*	–	n.s.	n.s.
Toutes essences	380 ± 19	40 ± 9	420 ± 19

* L'essence principale ne peut être définie lorsqu'il n'y a aucun arbre (placette momentanément déboisée).

Tableau 4.2

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Essence principale	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Chêne pédonculé	n.s.	n.s.	n.s.	92 ± 14	96 ± 14
Chêne pubescent	n.s.	n.s.	n.s.	76 ± 13	82 ± 13
Châtaignier	–	n.s.	n.s.	43 ± 10	43 ± 10
Autres feuillus	n.s.	n.s.	n.s.	102 ± 14	111 ± 15
Tous feuillus	n.s.	n.s.	n.s.	313 ± 20	332 ± 20
Pin maritime	n.s.	n.s.	n.s.	29 ± 8	37 ± 9
Autres conifères	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Tous conifères	n.s.	n.s.	n.s.	37 ± 9	48 ± 10
Toutes essences	26 ± 8	n.s.	30 ± 8	350 ± 20	380 ± 19

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 4.3

	Peuplement monospécifique	Peuplement mêlé	Total
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Charente	66 ± 11	49 ± 10	115 ± 11
Charente-Maritime	46 ± 9	52 ± 9	98 ± 10
Deux-Sèvres	27 ± 7	n.s.	50 ± 8
Vienne	52 ± 9	65 ± 9	117 ± 10
Poitou-Charentes	191 ± 18	189 ± 18	380 ± 19

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 4.4

	Peuplement monospécifique	Peuplement mêlé	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	26 ± 8
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	30 ± 8
Forêt privée	173 ± 17	176 ± 17	350 ± 20
Toutes propriétés	191 ± 18	189 ± 18	380 ± 19

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 4.5

	Peuplement monospécifique	Peuplement à 2 essences	Peuplement à 3 essences	Peuplement à 4 essences ou plus	Total
Classe de propriétés	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	26 ± 8
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	–	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	30 ± 8
Forêt privée	173 ± 17	127 ± 16	41 ± 9	<i>n.s.</i>	350 ± 20
Toutes propriétés	191 ± 18	136 ± 16	44 ± 10	<i>n.s.</i>	380 ± 19

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 4.6

	Peuplement pur de feuillus	Peuplement pur de conifères	Peuplement de feuillus et conifères	Total
Département	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Charente	106 ± 11	n.s.	n.s.	115 ± 11
Charente-Maritime	74 ± 10	n.s.	n.s.	98 ± 10
Deux-Sèvres	48 ± 8	n.s.	n.s.	50 ± 8
Vienne	96 ± 10	n.s.	n.s.	117 ± 10
Poitou-Charentes	324 ± 20	32 ± 8	24 ± 7	380 ± 19

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Cf. page 24 du tome « [Pour bien comprendre les résultats publiés](#) ».

Tableau 4.7

	Peuplement pur de feuillus	Peuplement pur de conifères	Peuplement de feuillus et conifères	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	26 ± 8
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	30 ± 8
Forêt privée	306 ± 20	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	350 ± 20
Toutes propriétés	324 ± 20	32 ± 8	24 ± 7	380 ± 19

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Cf. page 24 du tome « [Pour bien comprendre les résultats publiés](#) ».

Tableau 4.8

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Composition du peuplement	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Peuplements purs de feuillus	n.s.	n.s.	n.s.	150 ± 16	161 ± 17
Peuplements purs de conifères	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	31 ± 8
Mélange de chêne et de châtaignier	–	–	–	35 ± 9	35 ± 9
Autres mélanges feuillus à base de chêne	n.s.	n.s.	n.s.	95 ± 14	100 ± 14
Autres mélanges de feuillus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Mélanges de conifères avec ou sans feuillus	n.s.	–	n.s.	28 ± 8	34 ± 8
Poitou-Charentes	26 ± 8	n.s.	30 ± 8	350 ± 20	380 ± 19

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 5.1

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Département	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Charente	n.s.	n.s.	n.s.	15 ± 3	15 ± 3
Charente-Maritime	n.s.	n.s.	n.s.	10 ± 2	12 ± 2
Deux-Sèvres	n.s.	–	n.s.	7 ± 2	7 ± 2
Vienne	n.s.	n.s.	n.s.	17 ± 3	20 ± 3
Poitou-Charentes	4 ± 2	n.s.	5 ± 2	50 ± 5	54 ± 5

Tableau 5.2

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Département	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
Charente	n.s.	n.s.	n.s.	122 ± 17	119 ± 17
Charente-Maritime	n.s.	n.s.	n.s.	105 ± 17	104 ± 16
Deux-Sèvres	n.s.	–	n.s.	142 ± 33	139 ± 30
Vienne	n.s.	n.s.	n.s.	149 ± 21	155 ± 21
Poitou-Charentes	125 ± 47	n.s.	129 ± 45	129 ± 10	129 ± 10

Tableau 5.3

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Essence	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	n.s.	n.s.	n.s.	13 ± 2	13 ± 2
Chêne pubescent	n.s.	n.s.	n.s.	7 ± 1	8 ± 1
Châtaignier	n.s.	n.s.	n.s.	6 ± 1	6 ± 1
Autres feuillus	n.s.	n.s.	2 ± 1	17 ± 3	19 ± 3
Tous feuillus	2 ± 1	n.s.	2 ± 2	43 ± 4	46 ± 4
Pin maritime	1 ± 1	n.s.	1 ± 1	4 ± 1	6 ± 2
Autres conifères	n.s.	n.s.	n.s.	2 ± 1	3 ± 1
Tous conifères	2 ± 1	n.s.	2 ± 1	6 ± 2	8 ± 2
Toutes essences	4 ± 2	n.s.	5 ± 2	50 ± 5	54 ± 5

Tableau 5.4

Département	Petit bois Mm ³	Moyen bois Mm ³	Gros bois Mm ³	Très gros bois Mm ³	Total Mm ³
Charente	6 ± 1	6 ± 1	2 ± 1	1 ± ε	15 ± 3
Charente-Maritime	5 ± 1	6 ± 1	1 ± ε	1 ± ε	12 ± 2
Deux-Sèvres	3 ± 1	3 ± 1	1 ± ε	1 ± ε	7 ± 2
Vienne	6 ± 1	10 ± 2	3 ± 1	1 ± 1	20 ± 3
Poitou-Charentes	20 ± 2	25 ± 2	7 ± 1	3 ± 1	54 ± 5

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 5.5

	Petit bois	Moyen bois	Gros bois	Très gros bois	Total
Classe de propriété	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
<i>Forêt domaniale</i>	1 ± 1	2 ± 1	n.s.	n.s.	4 ± 2
<i>Autre forêt publique</i>	n.s.	n.s.	n.s.	–	n.s.
Forêt publique	1 ± 1	3 ± 1	ε ± ε	n.s.	5 ± 2
Forêt privée	19 ± 2	22 ± 2	6 ± 1	2 ± 1	50 ± 5
Toutes propriétés	20 ± 2	25 ± 2	7 ± 1	3 ± 1	54 ± 5

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 5.6

Essence	Petit bois	Moyen bois	Gros bois	Très gros bois	Total
	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	3 ± 1	7 ± 1	3 ± 1	1 ± 1	13 ± 2
Chêne pubescent	4 ± 1	3 ± 1	ε ± ε	n.s.	8 ± 1
Châtaignier	4 ± 1	1 ± ε	ε ± ε	n.s.	6 ± 1
Autres feuillus	8 ± 1	8 ± 1	2 ± 1	1 ± 1	19 ± 3
Tous feuillus	19 ± 2	19 ± 2	6 ± 1	2 ± 1	46 ± 4
Pin maritime	1 ± ε	4 ± 1	1 ± ε	n.s.	6 ± 2
Autres conifères	1 ± ε	2 ± 1	n.s.	n.s.	3 ± 1
Tous conifères	1 ± 1	5 ± 1	1 ± ε	n.s.	8 ± 2
Toutes essences	20 ± 2	25 ± 2	7 ± 1	3 ± 1	54 ± 5

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 5.7

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Département	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Charente	6 ± 2	n.s.	7 ± 2	n.s.	n.s.	15 ± 3
Charente-Maritime	4 ± 1	n.s.	6 ± 2	n.s.	n.s.	12 ± 2
Deux-Sèvres	n.s.	–	n.s.	n.s.	n.s.	7 ± 2
Vienne	8 ± 3	–	10 ± 2	2 ± 1	n.s.	20 ± 3
Poitou-Charentes	21 ± 4	n.s.	26 ± 3	6 ± 2	n.s.	54 ± 5

Tableau 5.8

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Ensemble des structures
Département	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
Charente	144 ± 40	n.s.	120 ± 20	n.s.	n.s.	119 ± 17
Charente-Maritime	113 ± 32	n.s.	115 ± 23	n.s.	n.s.	104 ± 16
Deux-Sèvres	n.s.	–	n.s.	n.s.	n.s.	139 ± 30
Vienne	208 ± 52	–	160 ± 24	79 ± 32	n.s.	155 ± 21
Poitou-Charentes	161 ± 25	n.s.	135 ± 13	81 ± 18	n.s.	129 ± 10

La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 5.9

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Classe de propriété	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	4 ± 2
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	5 ± 2
Forêt privée	18 ± 4	<i>n.s.</i>	25 ± 3	6 ± 2	<i>n.s.</i>	50 ± 5
Toutes propriétés	21 ± 4	<i>n.s.</i>	26 ± 3	6 ± 2	<i>n.s.</i>	54 ± 5

La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 5.10

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Ensemble des structures
Classe de propriété	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	125 ± 47
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	129 ± 45
Forêt privée	156 ± 27	<i>n.s.</i>	138 ± 13	84 ± 18	<i>n.s.</i>	129 ± 10
Toutes propriétés	161 ± 25	<i>n.s.</i>	135 ± 13	81 ± 18	<i>n.s.</i>	129 ± 10

La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 5.11

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Dimension	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Petit bois	5 ± 1	n.s.	11 ± 2	5 ± 1	n.s.	20 ± 2
Moyen bois	12 ± 2	n.s.	11 ± 2	1 ± 1	n.s.	25 ± 2
Gros bois	3 ± 1	n.s.	3 ± 1	n.s.	n.s.	7 ± 1
Très gros bois	1 ± 1	–	1 ± 1	n.s.	n.s.	3 ± 1
Poitou-Charentes	21 ± 4	n.s.	26 ± 3	6 ± 2	n.s.	54 ± 5

La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Note :

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 5.12

Composition du peuplement	Volume	
	total	à l'hectare
	Mm ³	m ³ /ha
Peuplements purs de feuillus	22 ± 3	135 ± 15
Peuplements purs de conifères	4 ± 2	140 ± 55
Mélange de chêne et de châtaignier	5 ± 2	143 ± 43
Autres mélanges feuillus à base de chêne	15 ± 3	148 ± 20
Autres mélanges de feuillus	n.s.	n.s.
Mélanges de conifères avec ou sans feuillus	5 ± 2	145 ± 43
Poitou-Charentes	54 ± 5	141 ± 10

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 5.13

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Classe d'altitude	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
De 0 à 200 m	4 ± 2	n.s.	4 ± 2	46 ± 5	51 ± 5
De 200 à 400 m	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Poitou-Charentes	4 ± 2	n.s.	5 ± 2	50 ± 5	54 ± 5

Tableau 5.14

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Classe d'altitude	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
De 0 à 200 m	123 ± 48	n.s.	125 ± 44	127 ± 11	127 ± 10
De 200 à 400 m	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Poitou-Charentes	125 ± 47	n.s.	129 ± 45	129 ± 10	129 ± 10

Tableau 5.15

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Distance de débardage	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
< 200 m	n.s.	n.s.	n.s.	29 ± 4	31 ± 4
200-500 m	n.s.	n.s.	n.s.	17 ± 3	18 ± 3
> 500 m	n.s.	n.s.	n.s.	4 ± 2	4 ± 2
Poitou-Charentes	4 ± 2	n.s.	5 ± 2	50 ± 5	54 ± 5

Tableau 5.16

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Distance de débardage	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
< 200 m	n.s.	n.s.	n.s.	130 ± 14	129 ± 13
200-500 m	n.s.	n.s.	n.s.	134 ± 20	134 ± 19
> 500 m	n.s.	n.s.	n.s.	106 ± 35	106 ± 34
Poitou-Charentes	125 ± 47	n.s.	129 ± 45	129 ± 10	129 ± 10

Tableau 5.17

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Classe d'exploitabilité	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Facile	4 ± 2	n.s.	4 ± 2	45 ± 5	49 ± 5
Moins facile	n.s.	n.s.	n.s.	4 ± 2	5 ± 2
Poitou-Charentes	4 ± 2	n.s.	5 ± 2	50 ± 5	54 ± 5

Tableau 5.18

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Classe d'exploitabilité	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
Facile	119 ± 47	n.s.	121 ± 45	128 ± 11	128 ± 10
Moins facile	n.s.	n.s.	n.s.	132 ± 44	138 ± 43
Poitou-Charentes	125 ± 47	n.s.	129 ± 45	129 ± 10	129 ± 10

Tableau 5.19

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Total
Essence	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	13 ± 2	n.s.	13 ± 2
Chêne pubescent	7 ± 1	n.s.	8 ± 1
Châtaignier	6 ± 1	n.s.	6 ± 1
Autres feuillus	17 ± 3	n.s.	19 ± 3
Tous feuillus	43 ± 4	n.s.	46 ± 4
Pin maritime	5 ± 1	n.s.	6 ± 2
Autres conifères	3 ± 1	n.s.	3 ± 1
Tous conifères	8 ± 2	n.s.	8 ± 2
Toutes essences	51 ± 5	n.s.	54 ± 5

Tableau 5.20

	Qualité 1	Qualité 2	Sous-total qualité bois d'œuvre*	Qualité 3	Total
Département	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Charente	ε ± ε	5 ± 1	6 ± 1	10 ± 2	15 ± 3
Charente-Maritime	ε ± ε	4 ± 1	5 ± 1	7 ± 1	12 ± 2
Deux-Sèvres	ε ± ε	2 ± 1	3 ± 1	5 ± 1	7 ± 2
Vienne	ε ± ε	7 ± 1	8 ± 1	12 ± 2	20 ± 3
Poitou-Charentes	1 ± ε	20 ± 2	21 ± 2	34 ± 3	54 ± 5

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

* Le sous-total qualité bois d'œuvre est la somme des qualités 1 et 2.
Cf. page 18 du tome « [Pour bien comprendre les résultats publiés](#) ».

Tableau 5.21

	Qualité 1	Qualité 2	Sous-total qualité bois d'œuvre*	Qualité 3	Total
Classe de propriété	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	2 ± 1	2 ± 1	2 ± 1	4 ± 2
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	2 ± 1	2 ± 1	2 ± 1	5 ± 2
Forêt privée	1 ± ε	18 ± 2	18 ± 2	31 ± 3	50 ± 5
Toutes propriétés	1 ± ε	20 ± 2	21 ± 2	34 ± 3	54 ± 5

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

* Le sous-total qualité bois d'œuvre est la somme des qualités 1 et 2.
Cf. page 18 du tome « [Pour bien comprendre les résultats publiés](#) ».

Tableau 5.22

	Qualité 1	Qualité 2	Sous-total qualité bois d'oeuvre	Qualité 3	Total
Essence	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	ε ± ε	6 ± 1	6 ± 1	7 ± 1	13 ± 2
Chêne pubescent	ε ± ε	2 ± ε	2 ± ε	6 ± 1	8 ± 1
Châtaignier	ε ± ε	1 ± ε	1 ± ε	5 ± 1	6 ± 1
Autres feuillus	ε ± ε	6 ± 1	7 ± 1	12 ± 2	19 ± 3
Tous feuillus	1 ± ε	15 ± 2	16 ± 2	30 ± 3	46 ± 4
Pin maritime	n.s.	3 ± 1	3 ± 1	2 ± 1	6 ± 2
Autres conifères	n.s.	1 ± 1	1 ± 1	1 ± 1	3 ± 1
Tous conifères	n.s.	5 ± 1	5 ± 1	3 ± 1	8 ± 2
Toutes essences	1 ± ε	20 ± 2	21 ± 2	34 ± 3	54 ± 5

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

* Le sous-total qualité bois d'oeuvre est la somme des qualités 1 et 2.
Cf. page 18 du tome « [Pour bien comprendre les résultats publiés](#) ».

Tableau 6.1

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Département	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Charente	n.s.	n.s.	n.s.	0,7 ± 0,1	0,7 ± 0,1
Charente-Maritime	n.s.	n.s.	n.s.	0,6 ± 0,1	0,7 ± 0,1
Deux-Sèvres	n.s.	–	n.s.	0,3 ± 0,1	0,3 ± 0,1
Vienne	n.s.	n.s.	n.s.	0,7 ± 0,1	0,8 ± 0,1
Poitou-Charentes	0,2 ± 0,1	n.s.	0,2 ± 0,1	2,4 ± 0,2	2,5 ± 0,2

Tableau 6.2

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Département	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
Charente	n.s.	n.s.	n.s.	5,9 ± 0,7	5,8 ± 0,7
Charente-Maritime	n.s.	n.s.	n.s.	6,3 ± 0,9	6,0 ± 0,8
Deux-Sèvres	n.s.	–	n.s.	6,7 ± 1,5	6,5 ± 1,3
Vienne	n.s.	n.s.	n.s.	6,1 ± 0,7	6,3 ± 0,7
Poitou-Charentes	5,3 ± 1,8	n.s.	5,4 ± 1,6	6,1 ± 0,4	6,1 ± 0,4

Tableau 6.3

Essence	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Chêne pédonculé	n.s.	n.s.	n.s.	0,4 ± 0,1	0,4 ± 0,1
Chêne pubescent	n.s.	n.s.	n.s.	0,2 ± ε	0,2 ± ε
Châtaignier	n.s.	n.s.	n.s.	0,5 ± 0,1	0,5 ± 0,1
Autres feuillus	ε ± ε	n.s.	0,1 ± ε	1,0 ± 0,1	1,0 ± 0,1
Tous feuillus	0,1 ± ε	n.s.	0,1 ± ε	2,0 ± 0,2	2,1 ± 0,2
Pin maritime	0,1 ± 0,1	n.s.	0,1 ± ε	0,2 ± 0,1	0,3 ± 0,1
Autres conifères	n.s.	n.s.	n.s.	0,1 ± ε	0,1 ± 0,1
Tous conifères	0,1 ± 0,1	n.s.	0,1 ± 0,1	0,3 ± 0,1	0,4 ± 0,1
Toutes essences	0,2 ± 0,1	n.s.	0,2 ± 0,1	2,4 ± 0,2	2,5 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Tableau 6.4

Département	Petit bois Mm ³ /an	Moyen bois Mm ³ /an	Gros bois Mm ³ /an	Très gros bois Mm ³ /an	Total Mm ³ /an
Charente	0,4 ± 0,1	0,2 ± ε	ε ± ε	ε ± ε	0,7 ± 0,1
Charente-Maritime	0,3 ± 0,1	0,3 ± 0,1	ε ± ε	n.s.	0,7 ± 0,1
Deux-Sèvres	0,2 ± 0,1	0,1 ± ε	ε ± ε	ε ± ε	0,3 ± 0,1
Vienne	0,4 ± 0,1	0,4 ± 0,1	0,1 ± ε	ε ± ε	0,8 ± 0,1
Poitou-Charentes	1,3 ± 0,1	1,0 ± 0,1	0,2 ± ε	ε ± ε	2,5 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 6.5

	Petit bois	Moyen bois	Gros bois	Très gros bois	Total
Classe de propriété	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
<i>Forêt domaniale</i>	0,1 ± ε	0,1 ± ε	ε ± ε	n.s.	0,2 ± 0,1
<i>Autre forêt publique</i>	n.s.	n.s.	n.s.	–	n.s.
Forêt publique	0,1 ± ε	0,1 ± 0,1	ε ± ε	n.s.	0,2 ± 0,1
Forêt privée	1,3 ± 0,1	0,9 ± 0,1	0,2 ± ε	ε ± ε	2,4 ± 0,2
Toutes propriétés	1,3 ± 0,1	1,0 ± 0,1	0,2 ± ε	ε ± ε	2,5 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 6.6

Essence	Petit bois	Moyen bois	Gros bois	Très gros bois	Total
	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Chêne pédonculé	0,1 ± ε	0,2 ± ε	ε ± ε	ε ± ε	0,4 ± 0,1
Chêne pubescent	0,2 ± ε	0,1 ± ε	ε ± ε	n.s.	0,2 ± ε
Châtaignier	0,4 ± 0,1	0,1 ± ε	n.s.	n.s.	0,5 ± 0,1
Autres feuillus	0,5 ± 0,1	0,4 ± 0,1	0,1 ± ε	n.s.	1,0 ± 0,1
Tous feuillus	1,2 ± 0,1	0,8 ± 0,1	0,1 ± ε	ε ± ε	2,1 ± 0,2
Pin maritime	0,1 ± 0,1	0,2 ± 0,1	ε ± ε	n.s.	0,3 ± 0,1
Autres conifères	ε ± ε	0,1 ± ε	n.s.	n.s.	0,1 ± 0,1
Tous conifères	0,1 ± ε	0,3 ± 0,1	ε ± ε	n.s.	0,4 ± 0,1
Toutes essences	1,3 ± 0,1	1,0 ± 0,1	0,2 ± ε	ε ± ε	2,5 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 6.7

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Département	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Charente	0,2 ± 0,1	n.s.	0,3 ± 0,1	n.s.	n.s.	0,7 ± 0,1
Charente-Maritime	0,3 ± 0,1	n.s.	0,3 ± 0,1	n.s.	n.s.	0,7 ± 0,1
Deux-Sèvres	n.s.	–	n.s.	n.s.	n.s.	0,3 ± 0,1
Vienne	0,3 ± 0,1	–	0,3 ± 0,1	0,1 ± ε	n.s.	0,8 ± 0,1
Poitou-Charentes	1,0 ± 0,2	n.s.	1,1 ± 0,1	0,5 ± 0,1	n.s.	2,6 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Tableau 6.8

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Ensemble des structures
Département	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
Charente	5,8 ± 1,2	n.s.	5,4 ± 0,8	n.s.	n.s.	5,8 ± 0,7
Charente-Maritime	7,4 ± 1,9	n.s.	5,7 ± 1,0	n.s.	n.s.	6,1 ± 0,8
Deux-Sèvres	n.s.	–	n.s.	n.s.	n.s.	6,6 ± 1,4
Vienne	8,7 ± 2,0	–	5,6 ± 0,8	5,2 ± 1,4	n.s.	6,3 ± 0,7
Poitou-Charentes	7,5 ± 1,0	n.s.	5,6 ± 0,5	5,9 ± 1,1	n.s.	6,1 ± 0,4

Les valeurs de la production peuvent être légèrement différentes de celles des autres pages car la campagne 2005 (pour le calcul de la production des arbres coupés) n'est pas prise en compte. La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 6.9

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Classe de propriété	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	0,2 ± 0,1
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	0,2 ± 0,1
Forêt privée	0,8 ± 0,2	<i>n.s.</i>	1,0 ± 0,1	0,5 ± 0,1	<i>n.s.</i>	2,4 ± 0,2
Toutes propriétés	1,0 ± 0,2	<i>n.s.</i>	1,1 ± 0,1	0,5 ± 0,1	<i>n.s.</i>	2,6 ± 0,2

Les valeurs de la production peuvent être légèrement différentes de celles des autres pages car la campagne 2005 (pour le calcul de la production des arbres coupés) n'est pas prise en compte. La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 6.10

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Ensemble des structures
Classe de propriété	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	5,4 ± 1,8
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	5,4 ± 1,6
Forêt privée	7,4 ± 1,2	<i>n.s.</i>	5,7 ± 0,5	6,2 ± 1,2	<i>n.s.</i>	6,2 ± 0,4
Toutes propriétés	7,5 ± 1,0	<i>n.s.</i>	5,6 ± 0,5	5,9 ± 1,1	<i>n.s.</i>	6,1 ± 0,4

Les valeurs de la production peuvent être légèrement différentes de celles des autres pages car la campagne 2005 (pour le calcul de la production des arbres coupés) n'est pas prise en compte. La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Tableau 6.11

	Futaie régulière	Futaie irrégulière	Mélange de futaie et taillis	Taillis	Pas de structure	Total
Dimension	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Petit bois	0,3 ± 0,1	n.s.	0,6 ± 0,1	0,4 ± 0,1	n.s.	1,3 ± 0,1
Moyen bois	0,6 ± 0,1	n.s.	0,4 ± 0,1	0,1 ± ε	n.s.	1,0 ± 0,1
Gros bois	0,1 ± ε	n.s.	0,1 ± ε	n.s.	n.s.	0,2 ± ε
Très gros bois	ε ± ε	–	ε ± ε	n.s.	n.s.	ε ± ε
Poitou-Charentes	1,0 ± 0,2	n.s.	1,1 ± 0,1	0,5 ± 0,1	n.s.	2,6 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Les valeurs de la production peuvent être légèrement différentes de celles des autres pages car la campagne 2005 (pour le calcul de la production des arbres coupés) n'est pas prise en compte. La structure forestière est déterminée uniquement pour les forêts fermées (taux de couvert absolu supérieur à 40 %). Les forêts ouvertes ont donc par nature « pas de structure ».

Note :

Petit bois : diamètre au moins égal à 7,5 cm et strictement inférieur à 22,5 cm ;

Moyen bois : diamètre au moins égal à 22,5 cm et strictement inférieur à 47,5 cm ;

Gros bois : diamètre au moins égal à 47,5 cm et strictement inférieur à 67,5 cm ;

Très gros bois : diamètre au moins égal à 67,5 cm.

La circonférence est mesurée à 1,30 m du sol et convertie en diamètre.

Tableau 6.12

Composition du peuplement	Production	
	totale	à l'hectare
	Mm ³ /an	m ³ /ha/an
Peuplements purs de feuillus	1,1 ± 0,2	7,2 ± 0,8
Peuplements purs de conifères	0,3 ± 0,1	9,1 ± 2,7
Mélange de chêne et de châtaignier	0,2 ± 0,1	6,9 ± 1,8
Autres mélanges feuillus à base de chêne	0,5 ± 0,1	5,2 ± 0,6
Autres mélanges de feuillus	n.s.	n.s.
Mélanges de conifères avec ou sans feuillus	0,2 ± 0,1	6,0 ± 1,6
Poitou-Charentes	2,5 ± 0,2	6,7 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production ayant un couvert recensable.

Sont donc déduites :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

Tableau 6.13

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Classe d'altitude	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
De 0 à 200 m	0,2 ± 0,1	n.s.	0,2 ± 0,1	2,2 ± 0,2	2,4 ± 0,2
De 200 à 400 m	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Poitou-Charentes	0,2 ± 0,1	n.s.	0,2 ± 0,1	2,4 ± 0,2	2,5 ± 0,2

Tableau 6.14

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Classe d'altitude	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
De 0 à 200 m	5,3 ± 1,8	n.s.	5,2 ± 1,5	6,1 ± 0,4	6,0 ± 0,4
De 200 à 400 m	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Poitou-Charentes	5,3 ± 1,8	n.s.	5,4 ± 1,6	6,1 ± 0,4	6,1 ± 0,4

Tableau 6.15

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Distance de débardage	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
< 200 m	n.s.	n.s.	n.s.	1,4 ± 0,2	1,5 ± 0,2
De 200 à 500 m	n.s.	n.s.	n.s.	0,8 ± 0,1	0,8 ± 0,1
> 500 m	n.s.	n.s.	n.s.	0,2 ± 0,1	0,2 ± 0,1
Poitou-Charentes	0,2 ± 0,1	n.s.	0,2 ± 0,1	2,4 ± 0,2	2,5 ± 0,2

Tableau 6.16

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Distance de débardage	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
< 200 m	n.s.	n.s.	n.s.	6,3 ± 0,6	6,2 ± 0,6
De 200 à 500 m	n.s.	n.s.	n.s.	6,2 ± 0,8	6,1 ± 0,7
> 500 m	n.s.	n.s.	n.s.	5,0 ± 1,5	5,0 ± 1,3
Poitou-Charentes	5,3 ± 1,8	n.s.	5,4 ± 1,6	6,1 ± 0,4	6,1 ± 0,4

Tableau 6.17

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Classe d'exploitabilité	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Facile	0,2 ± 0,1	n.s.	0,2 ± 0,1	2,2 ± 0,2	2,3 ± 0,2
Moins facile	n.s.	n.s.	n.s.	0,2 ± 0,1	0,2 ± 0,1
Poitou-Charentes	0,2 ± 0,1	n.s.	0,2 ± 0,1	2,4 ± 0,2	2,5 ± 0,2

Tableau 6.18

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Classe d'exploitabilité	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
Facile	5,2 ± 1,8	n.s.	5,3 ± 1,7	6,2 ± 0,4	6,1 ± 0,4
Moins facile	n.s.	n.s.	n.s.	6,0 ± 1,9	6,1 ± 1,9
Poitou-Charentes	5,3 ± 1,8	n.s.	5,4 ± 1,6	6,1 ± 0,4	6,1 ± 0,4

Tableau 6.19

	Plutôt facile	Plutôt difficile	Total
Essence	Mm ³ /an	Mm ³ /an	Mm ³ /an
Chêne pédonculé	0,4 ± 0,1	n.s.	0,4 ± 0,1
Chêne pubescent	0,2 ± ε	n.s.	0,2 ± ε
Châtaignier	0,5 ± 0,1	n.s.	0,5 ± 0,1
Autres feuillus	1,0 ± 0,1	n.s.	1,0 ± 0,1
Tous feuillus	2,0 ± 0,2	n.s.	2,1 ± 0,2
Pin maritime	0,3 ± 0,1	n.s.	0,3 ± 0,1
Autres conifères	0,1 ± 0,1	n.s.	0,1 ± 0,1
Tous conifères	0,4 ± 0,1	n.s.	0,4 ± 0,1
Toutes essences	2,4 ± 0,2	n.s.	2,5 ± 0,2

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Tableau 7.1

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Département	Mm ²	Mm ²	Mm ²	Mm ²	Mm ²
Charente	n.s.	n.s.	n.s.	2,3 ± 0,3	2,4 ± 0,3
Charente-Maritime	n.s.	n.s.	n.s.	1,7 ± 0,3	1,9 ± 0,3
Deux-Sèvres	n.s.	–	n.s.	1,1 ± 0,3	1,1 ± 0,3
Vienne	n.s.	n.s.	n.s.	2,5 ± 0,3	2,8 ± 0,4
Poitou-Charentes	0,5 ± 0,2	n.s.	0,6 ± 0,2	7,5 ± 0,6	8,1 ± 0,6

Tableau 7.2

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Département	m ² /ha	m ² /ha	m ² /ha	m ² /ha	m ² /ha
Charente	n.s.	n.s.	n.s.	18,8 ± 2,1	18,4 ± 2,1
Charente-Maritime	n.s.	n.s.	n.s.	16,8 ± 2,2	16,6 ± 2,0
Deux-Sèvres	n.s.	–	n.s.	21,8 ± 4,2	21,4 ± 3,8
Vienne	n.s.	n.s.	n.s.	21,3 ± 2,4	21,8 ± 2,3
Poitou-Charentes	17,5 ± 5,0	n.s.	18,2 ± 4,7	19,5 ± 1,3	19,4 ± 1,2

Tableau 7.3

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Essence	Mm ²	Mm ²	Mm ²	Mm ²	Mm ²
Chêne pédonculé	n.s.	n.s.	n.s.	1,8 ± 0,3	1,8 ± 0,3
Chêne pubescent	n.s.	n.s.	n.s.	1,3 ± 0,2	1,3 ± 0,2
Châtaignier	n.s.	n.s.	n.s.	1,1 ± 0,2	1,1 ± 0,2
Autres feuillus	0,2 ± 0,1	n.s.	0,2 ± 0,1	2,6 ± 0,3	2,8 ± 0,3
Tous feuillus	0,3 ± 0,1	n.s.	0,3 ± 0,2	6,7 ± 0,6	7,0 ± 0,6
Pin maritime	0,2 ± 0,1	n.s.	0,2 ± 0,1	0,6 ± 0,2	0,8 ± 0,2
Autres conifères	n.s.	n.s.	n.s.	0,2 ± 0,1	0,4 ± 0,1
Tous conifères	0,3 ± 0,1	n.s.	0,3 ± 0,2	0,8 ± 0,2	1,1 ± 0,2
Toutes essences	0,5 ± 0,2	n.s.	0,6 ± 0,2	7,5 ± 0,6	8,1 ± 0,6

Tableau 7.4

Essence	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
	m ² /ha	m ² /ha	m ² /ha	m ² /ha	m ² /ha
Chêne pédonculé	n.s.	n.s.	n.s.	4,5 ± 0,6	4,3 ± 0,6
Chêne pubescent	n.s.	n.s.	n.s.	3,3 ± 0,5	3,2 ± 0,5
Châtaignier	n.s.	n.s.	n.s.	2,8 ± 0,6	2,6 ± 0,5
Autres feuillus	5,9 ± 3,0	n.s.	5,9 ± 2,8	6,7 ± 0,8	6,7 ± 0,7
Tous feuillus	8,8 ± 4,0	n.s.	10,0 ± 4,0	17,3 ± 1,2	16,7 ± 1,2
Pin maritime	5,5 ± 3,5	n.s.	5,0 ± 3,1	1,5 ± 0,4	1,8 ± 0,4
Autres conifères	n.s.	n.s.	n.s.	0,6 ± 0,3	0,9 ± 0,3
Tous conifères	8,7 ± 4,1	n.s.	8,2 ± 4,3	2,2 ± 0,5	2,7 ± 0,6
Toutes essences	17,5 ± 5,0	n.s.	18,2 ± 4,7	19,5 ± 1,3	19,4 ± 1,2

Tableau 8.1

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
Département	Millions de tiges	Millions de tiges	Millions de tiges	Millions de tiges	Millions de tiges
Charente	n.s.	n.s.	n.s.	106 ± 17	110 ± 17
Charente-Maritime	n.s.	n.s.	n.s.	79 ± 14	86 ± 14
Deux-Sèvres	n.s.	–	n.s.	42 ± 12	46 ± 12
Vienne	n.s.	n.s.	n.s.	94 ± 13	101 ± 14
Poitou-Charentes	17 ± 7	n.s.	22 ± 8	321 ± 28	342 ± 28

Tableau 8.2

	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Ensemble des propriétés
Département	tiges/ha	tiges/ha	tiges/ha	tiges/ha	tiges/ha
Charente	n.s.	n.s.	n.s.	874 ± 113	855 ± 109
Charente-Maritime	n.s.	n.s.	n.s.	794 ± 118	763 ± 104
Deux-Sèvres	n.s.	–	n.s.	897 ± 207	881 ± 187
Vienne	n.s.	n.s.	n.s.	799 ± 96	792 ± 90
Poitou-Charentes	572 ± 178	n.s.	615 ± 175	834 ± 61	815 ± 56

Tableau 8.3

Essence	Forêt domaniale	Autre forêt publique	Forêt publique	Forêt privée	Toutes propriétés
	Millions de tiges	Millions de tiges	Millions de tiges	Millions de tiges	Millions de tiges
Chêne pédonculé	n.s.	n.s.	n.s.	41 ± 6	42 ± 6
Chêne pubescent	n.s.	n.s.	n.s.	56 ± 12	59 ± 11
Châtaignier	n.s.	n.s.	n.s.	68 ± 15	69 ± 15
Autres feuillus	8 ± 4	n.s.	10 ± 5	136 ± 16	146 ± 16
Tous feuillus	11 ± 6	n.s.	15 ± 7	301 ± 28	316 ± 27
Pin maritime	n.s.	n.s.	4 ± 3	14 ± 5	18 ± 6
Autres conifères	n.s.	n.s.	n.s.	6 ± 3	9 ± 4
Tous conifères	6 ± 4	n.s.	7 ± 4	20 ± 6	26 ± 7
Toutes essences	17 ± 7	n.s.	22 ± 8	321 ± 28	342 ± 28

Tableau 9.1

	Surface	Volume		Production	
	1 000 ha	total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an
Type de roche mère	1 000 ha	Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an
Plutonique	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Volcanique	–	–	–	–	–
Siliceux consolidé	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Siliceux meuble	273 ± 19	36 ± 4	133 ± 14	1,7 ± 0,2	6,2 ± 0,5
Calcaire consolidé	29 ± 8	3 ± 1	100 ± 51	0,1 ± ε	3,7 ± 1,4
Calcaire meuble	94 ± 14	11 ± 2	115 ± 18	0,4 ± 0,1	4,6 ± 0,6
Dolomie	–	–	–	–	–
Marne	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Argile	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Métamorphique	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Particulière	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Poitou-Charentes	405 ± 19	52 ± 5	127 ± 10	2,3 ± 0,2	5,6 ± 0,4

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.2

Type de sol	Surface	Volume		Production	
	1 000 ha	total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an
Sol jeune	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Sol carbonaté	37 ± 9	4 ± 1	102 ± 38	0,2 ± 0,1	4,9 ± 1,7
Sol calcique	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Sol brunifié	199 ± 18	26 ± 4	130 ± 14	1,1 ± 0,1	5,7 ± 0,5
Sol lessivé	26 ± 8	3 ± 2	122 ± 80	0,2 ± 0,1	6,6 ± 2,7
Sol podzolisé	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Sol fersiallitique	-	-	-	-	-
Sol hydromorphe	106 ± 14	15 ± 3	142 ± 25	0,6 ± 0,1	5,7 ± 0,8
Absence ou autre	-	-	-	-	-
Poitou-Charentes	405 ± 19	52 ± 5	127 ± 10	2,3 ± 0,2	5,6 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.3

	Surface		Volume		Production					
	1 000 ha		total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an				
Mor ou dysmoder	27	± 8	3	± 1	108	± 46	0,2	± 0,1	5,9	± 1,9
Moder	63	± 11	10	± 2	153	± 27	0,4	± 0,1	6,7	± 1,1
Dysmull	111	± 15	15	± 3	131	± 22	0,7	± 0,1	6,4	± 0,9
Mull	156	± 17	21	± 3	132	± 17	0,8	± 0,1	5,2	± 0,5
Carbonaté	26	± 8	3	± 1	98	± 38	0,1	± 0,1	5,2	± 1,8
Hydromorphe	n.s.		n.s.		n.s.		n.s.		n.s.	
Absence ou autre	n.s.		n.s.		n.s.		n.s.		n.s.	
Poitou-Charentes	405	± 19	52	± 5	127	± 10	2,3	± 0,2	5,6	± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.4

Texture de sol	Surface	Volume		Production	
	1 000 ha	total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an
Sableuse	57 ± 10	6 ± 2	106 ± 31	0,3 ± 0,1	5,0 ± 1,2
Limono-sableuse	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Limoneuse	79 ± 12	12 ± 3	146 ± 30	0,6 ± 0,1	6,8 ± 1,1
Limon sur argile	74 ± 12	10 ± 3	126 ± 29	0,4 ± 0,1	6,0 ± 1,1
Argilo-sableuse	48 ± 10	6 ± 2	134 ± 34	0,3 ± 0,1	5,8 ± 1,2
Argilo-limoneuse	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Argileuse	111 ± 15	12 ± 3	112 ± 18	0,5 ± 0,1	4,5 ± 0,6
Autre ou non déterminée	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Poitou-Charentes	405 ± 19	52 ± 5	127 ± 10	2,3 ± 0,2	5,6 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.5

	Surface		Volume		Production					
			total	à l'hectare	totale	à l'hectare				
Profondeur du sol et charge en cailloux	1 000 ha		Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an				
Très caillouteux	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.				
Caillouteux	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.				
Superficiel	-		-	-	-	-				
Peu profond	32	± 8	2	± 1	76	± 33	0,1	± 0,1	4,2	± 1,6
Moyennement profond	139	± 16	19	± 3	135	± 19	0,8	± 0,1	5,6	± 0,6
Profond	216	± 18	29	± 4	132	± 15	1,3	± 0,2	6,1	± 0,6
Indéterminée	-		-	-	-	-	-	-	-	-
Poitou-Charentes	405	± 19	52	± 5	127	± 10	2,3	± 0,2	5,6	± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.6

	Surface		Volume		Production	
			total	à l'hectare	totale	à l'hectare
Indice d'hydromorphie	1 000 ha		Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an
Hydromorphie forte en surface	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Hydromorphie forte < 35 cm	35	± 9	5 ± 2	136 ± 48	0,2 ± 0,1	5,1 ± 1,3
Hydromorphie forte entre 35 à 64 cm	54	± 11	7 ± 2	127 ± 34	0,3 ± 0,1	5,6 ± 1,2
Hydromorphie faible ou hydromorphie forte ≥ 65 cm	73	± 12	11 ± 3	142 ± 33	0,5 ± 0,1	6,7 ± 1,3
Non hydromorphe	225	± 19	26 ± 3	116 ± 12	1,2 ± 0,1	5,4 ± 0,5
Indéterminé	-		-	-	-	-
Poitou-Charentes	405	± 19	52 ± 5	127 ± 10	2,3 ± 0,2	5,6 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.7

	Surface	Volume		Production	
		total	à l'hectare	totale	à l'hectare
Niveau hydrique	1 000 ha	Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an
Xérophile	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Mésoxérophile	65 ± 12	7 ± 2	102 ± 19	0,3 ± 0,1	3,9 ± 0,6
Mésophile	171 ± 17	23 ± 4	136 ± 17	1,0 ± 0,1	6,1 ± 0,6
Hygrocline	141 ± 16	18 ± 3	126 ± 18	0,8 ± 0,1	5,9 ± 0,7
Hygrophile	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Non déterminé	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Poitou-Charentes	405 ± 19	52 ± 5	127 ± 10	2,3 ± 0,2	5,6 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.8

	Surface	Volume		Production	
		total	à l'hectare	totale	à l'hectare
Niveau trophique	1 000 ha	Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an
Acidiphile ou hyperacidiphile	40 ± 9	3 ± 2	79 ± 31	0,2 ± 0,1	5,0 ± 1,6
Mésoacidiphile	123 ± 15	16 ± 3	131 ± 20	0,8 ± 0,1	6,3 ± 0,8
Acidicline	91 ± 13	14 ± 3	152 ± 25	0,5 ± 0,1	6,1 ± 0,8
Neutrophile	98 ± 14	12 ± 3	127 ± 19	0,5 ± 0,1	5,3 ± 0,7
Neutrocalcicole	46 ± 10	5 ± 2	112 ± 32	0,2 ± 0,1	4,5 ± 1,1
Calcicole ou calcaricole	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Non déterminé	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Poitou-Charentes	405 ± 19	52 ± 5	127 ± 10	2,3 ± 0,2	5,6 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.9

	Surface	Volume		Production	
	1 000 ha	total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an
Aucune essence	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
1 essence	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
2 essences	36 ± 9	3 ± 1	90 ± 29	0,2 ± 0,1	5,8 ± 1,7
3 essences	63 ± 12	7 ± 2	113 ± 28	0,3 ± 0,1	5,5 ± 1,1
4 essences	72 ± 12	9 ± 2	119 ± 25	0,4 ± 0,1	5,3 ± 0,9
5 essences	61 ± 11	9 ± 2	150 ± 25	0,4 ± 0,1	5,9 ± 0,9
6 essences	41 ± 9	7 ± 2	169 ± 45	0,3 ± 0,1	6,4 ± 1,4
7 essences	44 ± 10	7 ± 2	162 ± 34	0,3 ± 0,1	6,7 ± 1,2
8 essences	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
9 essences	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
10 essences ou plus	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Poitou-Charentes	405 ± 19	52 ± 5	127 ± 10	2,3 ± 0,2	5,6 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.10

	Surface		Volume		Production					
			total	à l'hectare	totale	à l'hectare				
Hauteur de Lorey	1 000 ha		Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an				
Moins de 5 m	32	± 9	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.				
De 5 à 10 m	50	± 10	1	± ε	27	± 7	0,1	± ε	2,9	± 0,7
De 10 à 15 m	142	± 16	14	± 2	100	± 8	0,9	± 0,1	6,1	± 0,6
De 15 à 20 m	127	± 15	22	± 3	176	± 14	0,9	± 0,1	7,1	± 0,7
De 20 à 25 m	45	± 10	11	± 3	238	± 38	0,3	± 0,1	6,7	± 1,4
De 25 à 30 m	n.s.		n.s.		n.s.		n.s.		n.s.	
Plus de 30 m	n.s.		n.s.		n.s.		n.s.		n.s.	
Poitou-Charentes	405	± 19	52	± 5	127	± 10	2,3	± 0,2	5,6	± 0,4

Pour le volume : ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Pour la production : ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,05 Mm³/an

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

La hauteur de Lorey correspond à la hauteur de l'arbre de surface terrière moyenne d'un peuplement.

Tableau 9.11

	Surface	Volume		Production	
		total	à l'hectare	totale	à l'hectare
Classe d'altitude	1 000 ha	Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an
De 0 à 200 m	384 ± 19	48 ± 5	125 ± 10	2,1 ± 0,2	5,5 ± 0,4
De 200 à 400 m	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Poitou-Charentes	405 ± 19	52 ± 5	127 ± 10	2,3 ± 0,2	5,6 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.12

	Surface		Volume		Production	
	1 000 ha		total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an
0	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
1/10	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
2/10	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
3/10	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
4/10	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
5/10	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
6/10	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
7/10	31 ± 8		2 ± 1	70 ± 35	0,1 ± 0,1	3,7 ± 2,1
8/10	44 ± 10		5 ± 2	110 ± 29	0,2 ± 0,1	5,0 ± 1,3
9/10	113 ± 14		16 ± 3	140 ± 17	0,7 ± 0,1	6,2 ± 0,7
10/10	157 ± 16		26 ± 4	169 ± 16	1,1 ± 0,1	7,1 ± 0,5
Poitou-Charentes	405 ± 19		52 ± 5	127 ± 10	2,3 ± 0,2	5,6 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.13

	Surface	Volume		Production	
		total	à l'hectare	totale	à l'hectare
Taux de couvert	1 000 ha	Mm ³	m ³ /ha	Mm ³ /an	m ³ /ha/an
0	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
1/10	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
2/10	27 ± 8	4 ± 2	149 ± 80	0,2 ± 0,1	7,2 ± 1,9
3/10	36 ± 9	4 ± 2	123 ± 38	0,2 ± 0,1	5,7 ± 1,8
4/10	39 ± 9	5 ± 2	133 ± 40	0,2 ± 0,1	6,1 ± 1,6
5/10	36 ± 9	5 ± 2	135 ± 54	0,2 ± 0,1	5,7 ± 1,8
6/10	41 ± 10	4 ± 2	89 ± 30	0,2 ± 0,1	4,1 ± 1,2
7/10	53 ± 11	7 ± 2	139 ± 31	0,3 ± 0,1	5,9 ± 1,3
8/10	45 ± 10	5 ± 2	123 ± 32	0,2 ± 0,1	5,5 ± 1,1
9/10	68 ± 12	9 ± 3	129 ± 29	0,4 ± 0,1	5,3 ± 0,9
10/10	37 ± 9	5 ± 2	115 ± 37	0,2 ± 0,1	4,5 ± 1,1
Poitou-Charentes	405 ± 19	52 ± 5	127 ± 10	2,3 ± 0,2	5,6 ± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 9.14

	Surface		Volume		Production					
	1 000 ha		total Mm ³	à l'hectare m ³ /ha	totale Mm ³ /an	à l'hectare m ³ /ha/an				
0	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.				
1/10	39	± 9	6	± 2	156	± 55	0,3	± 0,1	7,6	± 2,0
2/10	48	± 10	8	± 2	159	± 34	0,3	± 0,1	6,8	± 1,2
3/10	55	± 11	7	± 2	127	± 30	0,3	± 0,1	5,2	± 0,9
4/10	36	± 9	5	± 2	137	± 70	0,2	± 0,1	5,3	± 1,6
5/10	32	± 9	5	± 2	143	± 55	0,2	± 0,1	5,6	± 1,8
6/10	27	± 8	3	± 2	121	± 38	0,1	± 0,1	5,1	± 1,3
7/10	29	± 8	3	± 2	101	± 49	0,1	± 0,1	4,6	± 1,9
8/10	31	± 8	3	± 1	108	± 65	0,1	± 0,1	4,5	± 1,9
9/10	48	± 10	5	± 2	92	± 37	0,2	± 0,1	4,4	± 1,5
10/10	47	± 10	5	± 2	117	± 36	0,2	± 0,1	5,8	± 1,7
Poitou-Charentes	405	± 19	52	± 5	127	± 10	2,3	± 0,2	5,6	± 0,4

Ce tableau fait référence à la forêt de production hors peupleraie.

Tableau 10.1

	Absence de bois mort sur pied de moins de 5 ans	Présence de bois mort sur pied de moins de 5 ans	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	28 ± 8	<i>n.s.</i>	30 ± 8
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	31 ± 8	<i>n.s.</i>	35 ± 9
Forêt privée	282 ± 19	103 ± 14	385 ± 19
Toutes propriétés	314 ± 20	107 ± 14	420 ± 19

Tableau 10.2

	Absence de bois mort sur pied	Présence de bois mort sur pied	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	25 ± 7	<i>n.s.</i>	30 ± 8
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	29 ± 8	<i>n.s.</i>	35 ± 9
Forêt privée	236 ± 19	149 ± 16	385 ± 19
Toutes propriétés	265 ± 19	155 ± 17	420 ± 19

Tableau 10.3

	Absence de chablis	Présence de chablis	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	30 ± 8	–	30 ± 8
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	35 ± 9	n.s.	35 ± 9
Forêt privée	378 ± 19	n.s.	385 ± 19
Toutes propriétés	413 ± 19	n.s.	420 ± 19

Tableau 10.4

	Absence de bois mort au sol	Présence de bois mort au sol	Total
Classe de propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	30 ± 8
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	24 ± 7	35 ± 9
Forêt privée	123 ± 16	263 ± 19	385 ± 19
Toutes propriétés	133 ± 16	287 ± 19	420 ± 19

Tableau 10.5

	Bois mort sur pied de moins de 5 ans	Bois mort sur pied de plus de 5 ans	Chablis	Bois mort au sol
Classe de propriété	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	ε ± ε
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	ε ± ε
Forêt privée	1 ± ε	1 ± ε	<i>n.s.</i>	8 ± 1
Toutes propriétés	1 ± ε	1 ± ε	<i>n.s.</i>	8 ± 1

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Tableau 10.6

Essence	Bois mort sur pied de moins de 5 ans	Bois mort sur pied de plus de 5 ans	Chablis	Bois mort au sol
	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	ε ± ε	ε ± ε	n.s.	1 ± ε
Chêne pubescent	ε ± ε	n.s.	n.s.	1 ± ε
Châtaignier	ε ± ε	ε ± ε	n.s.	2 ± 1
Autres feuillus	ε ± ε	ε ± ε	n.s.	2 ± ε
Tous feuillus	1 ± ε	1 ± ε	n.s.	6 ± 1
Pin maritime	n.s.	ε ± ε	n.s.	2 ± 1
Autres conifères	n.s.	n.s.	n.s.	ε ± ε
Tous conifères	n.s.	ε ± ε	n.s.	2 ± 1
Toutes essences	1 ± ε	1 ± ε	n.s.	8 ± 1

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Tableau 10.7

	Bois mort sur pied de moins de 5 ans	Bois mort sur pied de plus de 5 ans	Chablis	Bois mort au sol
Dimension	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
2,5 et 7,5 cm	–	–	–	2 ± ε
7,5 et 17,5 cm	1 ± ε	ε ± ε	n.s.	3 ± ε
17,5 et 27,5 cm	ε ± ε	ε ± ε	n.s.	2 ± 1
27,5 et 37,5 cm	n.s.	ε ± ε	n.s.	1 ± 1
37,5 et 67,5 cm	ε ± ε	ε ± ε	n.s.	n.s.
67,5 cm et plus	–	n.s.	–	–
Poitou-Charentes	1 ± ε	1 ± ε	n.s.	8 ± 1

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Note : Le bois mort sur pied et les chablis sont inventoriés à partir de 7,5 cm. Le bois mort au sol est inventorié à partir de 2,5 cm. On ne connaît donc pas le volume qu'ils représentent en deçà.

Tableau 10.8

	Bois mort sur pied de moins de 5 ans	Bois mort sur pied de plus de 5 ans	Chablis	Bois mort au sol
Classe de propriété	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	–	12,8 ± 7,8
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	12,6 ± 6,9
Forêt privée	3,0 ± 0,8	3,2 ± 0,7	<i>n.s.</i>	20,7 ± 3,1
Toutes propriétés	2,9 ± 0,7	3,0 ± 0,7	<i>n.s.</i>	20,1 ± 2,8

Tableau 10.9

Essence	Bois mort sur pied de moins de 5 ans	Bois mort sur pied de plus de 5 ans	Chablis	Bois mort au sol
	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
Chêne pédonculé	0,5 ± 0,3	0,8 ± 0,5	n.s.	3,0 ± 1,0
Chêne pubescent	0,3 ± 0,2	n.s.	n.s.	1,5 ± 0,6
Châtaignier	0,9 ± 0,3	0,9 ± 0,5	n.s.	5,5 ± 2,1
Autres feuillus	0,9 ± 0,5	0,6 ± 0,3	n.s.	5,1 ± 1,0
Tous feuillus	2,6 ± 0,7	2,5 ± 0,6	n.s.	15,0 ± 2,1
Pin maritime	n.s.	0,4 ± 0,2	n.s.	4,4 ± 2,3
Autres conifères	n.s.	n.s.	n.s.	0,6 ± 0,4
Tous conifères	n.s.	0,6 ± 0,3	n.s.	5,0 ± 2,1
Toutes essences	2,9 ± 0,7	3,0 ± 0,7	n.s.	20,1 ± 2,8

Tableau 10.10

	Bois mort sur pied de moins de 5 ans	Bois mort sur pied de plus de 5 ans	Chablis	Bois mort au sol
Dimension	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha	m ³ /ha
2,5 et 7,5 cm	–	–	–	5,5 ± 0,5
7,5 et 17,5 cm	1,7 ± 0,3	1,2 ± 0,3	n.s.	6,7 ± 1,1
17,5 et 27,5 cm	0,6 ± 0,4	0,9 ± 0,4	n.s.	4,3 ± 1,3
27,5 et 37,5 cm	n.s.	0,5 ± 0,3	n.s.	2,6 ± 1,6
37,5 et 67,5 cm	0,3 ± 0,2	0,4 ± 0,3	n.s.	n.s.
67,5 cm et plus	–	n.s.	–	–
Poitou-Charentes	2,9 ± 0,7	3,0 ± 0,7	n.s.	20,1 ± 2,8

Note : Le bois mort sur pied et les chablis sont inventoriés à partir de 7,5 cm. Le bois mort au sol est inventorié à partir de 2,5 cm. On ne connaît donc pas le volume qu'ils représentent en deçà.

Tableau 10.11

	Bois mort sur pied de moins de 5 ans	Bois mort sur pied de plus de 5 ans	Ensemble du bois mort sur pied
Classe de propriété	tiges/ha	tiges/ha	tiges/ha
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	n.s.	n.s.	n.s.
Forêt privée	55 ± 10	42 ± 8	97 ± 14
Toutes propriétés	52 ± 9	39 ± 7	91 ± 13

Tableau 10.12

	Nulle	Faible	Moyenne	Forte	Très forte	Total
Classe de propriété	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
<i>Forêt domaniale</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	ε ± ε
<i>Autre forêt publique</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Forêt publique	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	ε ± ε
Forêt privée	1 ± ε	2 ± 1	3 ± 1	2 ± ε	1 ± ε	8 ± 1
Toutes propriétés	1 ± ε	2 ± 1	3 ± 1	2 ± ε	1 ± ε	8 ± 1

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Tableau 10.13

	Nulle	Faible	Moyenne	Forte	Très forte	Total
Essence	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
Chêne pédonculé	n.s.	ε ± ε	ε ± ε	ε ± ε	ε ± ε	1 ± ε
Chêne pubescent	n.s.	n.s.	ε ± ε	ε ± ε	ε ± ε	1 ± ε
Châtaignier	n.s.	n.s.	1 ± 1	ε ± ε	ε ± ε	2 ± 1
Autres feuillus	ε ± ε	ε ± ε	1 ± ε	ε ± ε	ε ± ε	2 ± ε
Tous feuillus	ε ± ε	2 ± 1	3 ± ε	1 ± ε	ε ± ε	6 ± 1
Pin maritime	n.s.	n.s.	n.s.	1 ± 1	n.s.	2 ± 1
Autres conifères	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	ε ± ε
Tous conifères	n.s.	ε ± ε	ε ± ε	1 ± ε	n.s.	2 ± 1
Toutes essences	1 ± ε	2 ± 1	3 ± 1	2 ± ε	1 ± ε	8 ± 1

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Note : Le bois mort au sol ayant un diamètre inférieur à 2,5 cm n'est pas inventorié. On ne connaît donc pas le volume qu'il représente.

Tableau 10.14

	Nulle	Faible	Moyenne	Forte	Très forte	Total
Dimension	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³	Mm ³
2,5 et 7,5 cm	ε ± ε	1 ± ε	1 ± ε	1 ± ε	ε ± ε	2 ± ε
7,5 et 17,5 cm	ε ± ε	1 ± ε	1 ± ε	1 ± ε	ε ± ε	3 ± ε
17,5 et 27,5 cm	n.s.	ε ± ε	1 ± ε	ε ± ε	n.s.	2 ± 1
27,5 et 37,5 cm	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	1 ± 1
37,5 et 67,5 cm	–	n.s.	–	n.s.	n.s.	n.s.
67,5 cm et plus	–	–	–	–	–	–
Poitou-Charentes	1 ± ε	2 ± 1	3 ± 1	2 ± ε	1 ± ε	8 ± 1

ε : valeur non nulle mais inférieure à 0,5 Mm³

Note : Le bois mort au sol ayant un diamètre inférieur à 2,5 cm n'est pas inventorié. On ne connaît donc pas le volume qu'il représente.

RÉSULTATS D'INVENTAIRE FORESTIER

Tome région administrative

Poitou-Charentes

Les résultats des campagnes d'inventaire 2009 à 2013

l'information grandeur nature

IGN

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE